

L'euthanasie résolue

Elle s'appelait Marie-Madeleine B. Elle était professeur de Français, comme son mari. Ancienne proviseur de lycée, membre du Front National, elle fut un temps nommée responsable de la Fédération départementale de la Corrèze. Un temps, car la tenue d'un groupement politique (on ne manie pas des militants comme des élèves !) exige d'avoir un certain ascendant que n'ont pas toujours les dames, dans ce genre de situation. Elle était cependant très active et disponible ; elle assumait son mandat provisoire avec beaucoup de courage et de dévouement. Puis vint le moment de son remplacement ; elle reprit le secrétariat et la rédaction d'un modeste bulletin local. Ce fut mon ami Francis Ducreux, professeur et historien, qui prit la tête de la Fédération ; un homme qui avait non seulement la carrure de l'emploi, mais ne manquait ni de charisme ni d'un certain entregent, celui du fonceur qui sait où il va : même une division de gauchistes enragés (pléonasme) ne l'auraient pas fait plier.

Mais avant d'aller plus loin dans l'anecdote, il faut d'abord que je rappelle ici quelques éléments justifiant le titre de cette chronique.

Nous sommes toujours dans l'insoluble débat de l'euthanasie. On distingue l'euthanasie active de l'euthanasie passive. Dans le premier cas, l'acte de mort est intentionnel ; dans l'autre on laisse la nature faire son œuvre jusqu'à la mort naturelle, ou jusqu'au moment d'une décision éventuelle concertée de débrancher ou d'arrêter les soins ; dans ce deuxième cas, on appelle cela les soins palliatifs.

De même il faut distinguer la sédation profonde médicamenteuse qui aboutit à la mort, de la sédation passive médicamenteuse employée en soins palliatifs.

Les partisans de l'euthanasie et du « suicide assisté » sont-ils les mêmes que les partisans de l'avortement ? Les gens n'aiment décidément pas la vie ! Sont-ils aussi de ceux qui sont contre la peine de mort ? Peine de mort pour les victimes, mais pas pour les meurtriers auxquels on trouvera, le plus souvent, tant de circonstances atténuantes et d'excuses sociologiques qu'ils seront promus au rang de véritables victimes de la société, mais jamais d'eux-mêmes.

Les partisans de l'euthanasie ont une formule choc pour soutenir et faire admettre moralement leur position ; ils appellent cela « mourir dans la dignité » ! Il existe même une association à ce nom. Mais alors, *a contrario*, qu'est-ce donc que mourir dans l'indignité ? Qui donc est indigne ?... Respecter la vie serait faire preuve d'indignité ?

Certes, on peut parfois accuser les soins palliatifs de virer à l'acharnement thérapeutique ; mais en quoi cette volonté de pousser à la mort une personne en fin de vie pour lui épargner des souffrances, ne serait-elle pas perçue comme un acharnement homicide ? Qui décide de qui doit ou ne doit pas mourir naturellement ? La personne concernée elle-même ? Le suicide commandé ? Par ailleurs, on sait que la reconnaissance officielle de l'euthanasie pourrait entraîner des dérives inquiétantes, et être la cause de morts suspectes quand il y a des questions d'héritage familial en jeu.

Revenons à notre anecdote. Un appel téléphonique de l'ami Francis m'informe que Marie-Madeleine est décédée, aucun signe avant-coureur n'ayant annoncé une fin aussi soudaine. Elle avait 88 ans. L'ayant croisée de temps en temps, je la connaissais depuis vingt ans ; une femme de fréquentation agréable, ferme dans ses convictions politiques, autant que dans ses convictions de bonne chrétienne. Je fus surpris de son grand âge ; l'ayant rencontrée un an avant son décès, elle ne paraissait pas son âge réel. Elle serait morte dans son sommeil ou durant son

transport à l'hôpital, je ne me souviens plus exactement. Francis, toujours au téléphone, évoqua quelques circonstances autour de sa mort. Je lui dis : « Elle est partie dans son sommeil ; au moins elle n'aura pas souffert. C'est un peu le rêve de chacun de mourir sans les douleurs et les souffrances de la vieillesse ultime. » — « Détrompe-toi, me dit-il. J'en ai discuté avec elle ; elle m'a dit : Jésus est mort sur la Croix ; il a connu les pires souffrances ; je ne peux pas faire moins que lui. Si cela doit être, je prendrai la souffrance comme elle viendra. »

J'ignore si c'est la Providence qui a voulu saluer cette heureuse disposition d'esprit chez cette aimable personne, mais elle a échappé aux affres des heures dernières. En tous cas, elle nous laisse une belle leçon d'humilité devant la mort. Une telle attitude exemplaire devrait clore définitivement le débat sur l'euthanasie, la fausse « mort heureuse ». Il n'y a de mort heureuse pour personne. Il est vrai que je ne m'étais jamais vraiment posé la question de l'euthanasie. Madame Marie-Madeleine B. l'a résolue. Pour moi.
